

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

15 novembre 2022



VILLE DE GIF

Objet : Question IV-2 de l'ordre du jour
Tableau des emplois et des effectifs - Modification
(2022-11-15-DCM 73)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 9 novembre 2022, s'est réuni en séance publique le 15 novembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, M. BARRET, Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
M. FASOLIN, Mme BAUDART, M. DUPUY, adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, M. TOURNEUR, Mme SOULEZ, Mme TOURNIAIRE, conseillères(ers)
municipales(aux) délégué(e)s,
M. ROMIEN, M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, Mme BARBÉ,
Mme LARDIER, M. LEHN, Mme NOIROT, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN,
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

Mme LANSIART, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. FAUBEAU,
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à M. TOURNEUR,
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué, a donné pouvoir à M. BOURNAT,
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme BAUDART,
M. BERTON, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
Mme LENZ, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme NOIROT,
Mme LE ROY, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. DE MONTMOLLIN,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. CLAUSSE, conseiller municipal,

- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

SECRETAIRE : Mme LARDIER

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-73-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

PERSONNEL – Tableau des emplois et des effectifs – Modification

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame FAURIAUX-RÉGNIER,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- VU la délibération du 26 septembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'aménager le tableau des effectifs pour prendre en compte les ajustements liés aux évolutions de carrière et de tenir compte de l'évolution de l'activité des services de la commune,
- **CONSIDERANT** le besoin de recruter en raison des départs et la nécessité de créer les postes en adéquation avec les profils des futurs agents recrutés, tout en maintenant à l'équilibre le nombre de postes budgétés en supprimant des postes devenus vacants,
- **CONSIDERANT** que les emplois créés peuvent également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

DÉLIBÈRE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MODIFIE**, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des emplois et des effectifs, portant à 439 le nombre d'emplois budgétés, **comme suit :**

Grade	Catégorie	Type temps	Quotité	Création	Suppression	Total
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35	1	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35	3	0	3
Agent social	C	Temps complet	35	0	-1	-1
Animateur	B	Temps complet	35	0	-1	-1
Attaché	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Croix Rouge Technicien administratif supérieur	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Total général				4	-4	0

- **ADOpte** ledit tableau des emplois et des effectifs (daté novembre 2022) tel qu'annexé à la présente délibération,

- **DIT** que les emplois créés pourront également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.


Le maire,
*Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le : **1 8 NOV. 2022**

- la publication par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **1 8 NOV. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture
091-219102720-20221115-2022-DCM-73-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Tableau des emplois et des effectifs (daté novembre 2022)

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet	35,00	12
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non comp	17,50	2
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non comp	28,00	1
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non comp	30,00	3
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère c	C	Temps complet	35,00	13
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème	C	Temps complet	35,00	17
	Attaché	A	Temps complet	35,00	15
	Attaché hors classe	A	Temps complet	35,00	1
	Attaché principal	A	Temps complet	35,00	7
	Rédacteur	B	Temps complet	35,00	20
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	4
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	6
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps non comp	17,50	1
Total Administrative					102
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Temps complet	35,00	35
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non comp	11,03	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non comp	29,83	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non comp	30,00	5
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non comp	20,00	2
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non comp	25,00	4
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère cl	C	Temps complet	35,00	3
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème c	C	Temps complet	35,00	9
	Animateur	B	Temps complet	35,00	7
	Animateur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
	Animateur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	1
Total Animation					70
Croix-Rouge Française	CR Auxiliaire de puériculture	C	Temps complet	35,00	2
	CR Educateur de jeunes enfants	C	Temps complet	35,00	1
	CR Employé de crèche	C	Temps complet	35,00	1
Total Croix-Rouge Française					4
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	1
Total Culturelle					1
EMPLOIS COMMUN	Assistante maternelle	Emp	Temps complet	35,00	5
Total EMPLOIS COMMUNAUX					5
Emplois fonctionne	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	3
	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	1
Total Emplois fonctionnels					4

Médico-Sociale	Agent social	C	Temps complet	35,00	9
	Agent social principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	1
	Agent social principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	5
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles	C	Temps complet	35,00	2
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles	C	Temps complet	35,00	4
	Assistant socio-éducatif	A	Temps complet	35,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Temps complet	35,00	12
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Temps non comp	28,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	Temps complet	35,00	11
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps complet	35,00	6
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps non comp	28,00	1
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe normale	A	Temps complet	35,00	4
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe supérieure	A	Temps non comp	31,50	1
	Médecin de 1ère classe	A	Temps non comp	14,00	1
	Psychologue hors classe	A	Temps non comp	6,58	1
	Puéricultrice	A	Temps complet	35,00	2
	Puéricultrice hors classe	A	Temps complet	35,00	3
	Sage-femme de classe normale	A	Temps complet	35,00	1
	Sage-femme hors classe	A	Temps complet	35,00	1
	Infirmier territorial en soins généraux	A	Temps complet	35,00	1
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	A	Temps complet	35,00	1	
Total Médico-Sociale					71
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	Temps complet	35,00	6
	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	1
	Gardien-brigadier	C	Temps complet	35,00	3
Total Police municipale					10
Sportive	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
Total Sportive					2
Technique	Adjoint technique territorial	C	Temps complet	35,00	84
	Adjoint technique territorial	C	Temps non comp	18,00	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non comp	19,50	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non comp	30,00	1
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	6
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	34
	Agent de maîtrise	C	Temps complet	35,00	16
	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	35,00	15
	Ingénieur	A	Temps complet	35,00	3
	Ingénieur principal	A	Temps complet	35,00	2
	Technicien	B	Temps complet	35,00	5
	Technicien principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
	Total Technique				
Total général					439